

COMMUNIQUÉ

750^E ANNIVERSAIRE DU CONCILE DE LYON II (1274) : UNE TENTATIVE D'UNION SANS LENDEMAIN

Le Comité mixte de dialogue théologique catholique-orthodoxe en France observe que ce mois de juin 2024 est marqué par le 750^e anniversaire du concile d'« union » de Lyon II (1274) et, désireux de poursuivre le dialogue local de charité et de vérité mené depuis plus de quarante ans entre les deux Églises, entend faire rappel de cet événement dans un esprit de lucidité, en tirant toutes les leçons d'une Histoire largement commune.

Convoqué par le pape Grégoire X après une longue vacance du siège pontifical, ce concile général d'Occident – comme le qualifiait le pape Paul VI – s'est réuni à Lyon du 7 mai au 17 juillet 1274, avec près de 500 évêques, 60 abbés et plus de mille prélats. Il œuvra pour un triple objectif : une nouvelle croisade, l'union des Églises d'Orient et d'Occident et les modalités de l'élection du pape par les cardinaux. L'Église orthodoxe était représentée par trois personnes, déléguées non par le patriarche Joseph I^{er} de Constantinople (hostile à une union hâtive) mais par l'empereur byzantin Michel VIII Paléologue : l'ex-patriarche Germain III, le métropolite Théophane de Nicée et le grand logothète (premier ministre) Georges Acropolite. Il n'y eut aucune discussion avec les Pères conciliaires. La délégation exprima, de la part de l'empereur, l'obéissance des orthodoxes à l'Église romaine, leur adhésion à la confession de foi romaine et aux exigences du pape (primauté, droit d'appel, diptyques).

En réalité, le désir d'union exprimé par l'empereur Michel VIII Paléologue répondait à des objectifs essentiellement politiques : empêcher Charles d'Anjou, roi de Sicile, de mener une campagne militaire de reconquête de Constantinople. Ce désir n'était partagé à Byzance que par une très mince élite, contre la masse du clergé et du peuple. Malgré les persécutions de l'empereur à l'encontre des opposants, l'accord sur cette union ne fut jamais donné par les évêques, les moines et le peuple. Ce concile ne fut pas reçu du côté orthodoxe. Michel VIII sera finalement excommunié par le pape Martin IV et rejeté par son peuple. L'union officielle aura duré 7 ans ; malgré l'accord de 1274, la déchirure entre les deux Églises n'aura fait que s'aggraver.

Nous prenons acte de ce que le dialogue théologique entre nos deux Églises ne peut porter du fruit que s'il se fait dans une entière liberté et sans pressions directes ou indirectes de la part d'instances politiques. Nous souhaitons que nos deux Églises poursuivent leur engagement au niveau international et local dans un dialogue sérieux et honnête sur les points doctrinaux qui empêchent encore un retour à l'unité, en recourant aux Saintes Écritures et à toutes les richesses des traditions théologiques de nos Églises, et qu'elles cherchent avec l'aide de l'Esprit des voies constructives pour exprimer ensemble ce qui est au cœur de notre foi chrétienne.

Créé en février 1980, le Comité mixte de dialogue théologique catholique-orthodoxe en France comprend actuellement :

- *côté catholique* : MGR JEAN LEGREZ (coprésident), P. MIGUEL DESJARDINS (cosecrétaire), P. MICHEL FÉDOU, MGR. CHARBEL MAALOUF, P. PATRICE MAHIEU.
- *côté orthodoxe* : MGR DIMITRIOS (coprésident), MME JULIJA NAETT VIDOVIC (cosecrétaire), P. CHRISTOS FILIOTIS, P. MATTHIEU LESZCZYNSKI, M. MICHEL STAVROU.

Paris, le 25 juin 2024